

PUBLICATION LE 27 juillet 2018

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :  
BOAMP

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR**

M. Le Maire

Place Général de Gaulle

83160 La Valette du Var

Tél : 04 94 61 90 90 - Fax : 04 94 61 90 66



**W** Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;  
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Objet** **AMENAGEMENT PAYSAGER JARDIN - MEDIATHEQUE - CENTRE CULTUREL A. CAMUS**

**Référence** MAPA2018-20

**Type de marché** Travaux

**Mode** Procédure adaptée

**Durée** 2 mois

**DESCRIPTION** Les stipulations du présent marché concernent les travaux d'aménagement paysagers d'une toiture - dalle parking médiathèque - Centre Albert Camus - située sur la Commune de La Valette-du-Var. La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières. Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à cette solution. Variantes : Les variantes sont autorisées, elles sont numérotées de 1 à 4 t décrites précisément dans le C.C.T.P.

**Forme** Les variantes sont acceptées

**Quantité ou étendue** Maîtrise d'ouvrage :  
Ville de LA VALETTE DU VAR  
Place du General De Gaulle - 83160 LA VALETTE DU VAR - Téléphone : 04.94.61.90.25 - Fax: 04.94.61.90.55

Maîtrise d'oeuvre :  
ATELIER LOCUS  
Espace Bale Nuée, Avenue du Dr Eugène Blanc  
83160 La Valette du Var  
Tel / Fax : 04 94 92 18 64 - 09 57 65 78 03 - Mail : atelierlocus@free.fr

Conditions relatives au contrat

**Financement** Cette dépense est imputée sur le budget communal pour la ville de la Valette-du-Var  
Les sommes dues au titulaire en exécution du présent marché seront

rémunérées par virement, au moyen d'un mandat administratif. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

Décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, modifiant le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008, définit la mise en oeuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics.

## **Forme juridique**

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

En vertu de l'article 45-I-4° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En vertu des articles 45-V et 45-III-2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché ou certains de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans le cas où le groupement présenté serait autre que sous forme de groupement solidaire, le groupement sera contraint d'assurer cette transformation lorsque le marché lui sera attribué.

## **Conditions de participation**

### **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du

groupement. (disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

#### **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
60 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique  
40 % : Prix

- Pour le critère : « Valeur technique au vu du mémoire technique »  
(notation sur 20 points et pondéré à 60 %) :

Les points attribués à chaque rubrique du mémoire technique sont inscrits au mémoire technique.

Toutes conditions générales de services jointes au pli d'un candidat seront déclarées nulles et non avenues et il n'en sera tenu compte ni dans l'analyse de l'offre ni dans l'exécution du marché.

La valeur technique s'appuiera sur l'analyse du mémoire technique. La non présentation de celui-ci rendra l'offre non conforme et sera rejetée par le pouvoir adjudicateur

- Pour le critère «Prix au vu du D.P.G.F. » (notation sur 20 pondéré à 40 %) :

La note du critère prix sera calculée selon la formule suivante :

$20 \times (\text{Prix le moins onéreux} / \text{Prix analysé})$  pondéré à 40 %

La note finale sera obtenue de la manière suivante :

NOTE FINALE sur 20 = Note pondérée du Critère n°1 + Note Pondérée du Critère n°2

#### **Renseignements**

##### **Correspondre avec l'Acheteur administratifs et techniques**

Mairie de La Valette-du-Var

Direction des Services Techniques Cellule Marchés Publics

Place Général de Gaulle

83160 La Valette-du-Var

Tél : 04 94 61 90 25

[marches.publics@lavellette83.fr](mailto:marches.publics@lavellette83.fr)

#### **Documents**

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

#### **Offres**

Remise des offres le **07/09/18 à 16h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : **180 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.

#### **Dépôt**

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Dépôt sous pli à l'adresse suivante :

Mairie de La Valette-du-Var

Direction des Services Techniques Cellule Marchés Publics

Place Général de Gaulle

83160 La Valette-du-Var

#### **Renseignements complémentaires**

Une visite sur site est conseillée afin d'apprécier à sa juste valeur les prestations à réaliser. Une prise de rendez-vous devra être effectuée préalablement auprès des personnes désignées ci-dessous: Personne à contacter : Monsieur Eugène RODRIGUEZ - en téléphonant au 06 77 03 27 95

Une attestation de visite individuelle sera délivrée à la fin de celle-ci.

#### **Recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510 83041 Toulon Cedex 9

Tél : 04 94 42 79 30 - Fax : 04 94 42 79 89

**greffe.ta-toulon@juradm.fr**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

\*référé pré contractuel (CJA, art L.551-1 et suivants pour les pouvoirs

adjudicateurs); \*référé contractuel (CJA, art L 551-13 et suivants);

\*recours en contestation: (Arrêt CE du 04/04/2014 Département Tarn et Garonne) est ouvert à tous candidat, un recours en contestation de la validité du contrat, devant le même tribunal dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus

concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulon - 5 rue racine - CS 40510 - 83 041

TOULON CEDEX 9

Téléphone : 04.94.42.79.30 - Télécopie : 04.94.42.79.89 - greffe.ta-

toulon@juradm.fr ou Cellule Marchés Publics (coordonnées rubrique renseignements)

Envoi le 27/07/18 à la publication